

TEMENT  
VENDÉE  
DISSEMENT  
OCHE-S-YON  
IMUNE  
DE  
TAGNE  
-SÈVRE  
JET :  
de la voie  
lotissement  
tes en voie  
on du  
1980  
de Conseillers  
e 21  
s présents  
15  
Conformément à  
56 de la loi du  
1884, un extrait  
es-verbal de la  
séance a été  
la porte de la  
LET 1980  
Délibération déposée à la Préfecture  
de la Vendée  
2e Direction - 2e Bureau  
10 JUIL 1980  
délai de 15 jours prévu à l'article  
du Code des Communes est abrégé  
Pour le Préfet  
Le Directeur  
H. BERTAUD  
Bière Mortagne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 27 JUIN 1980

L'an mil neuf cent quatre vingt , le vingt-sept  
du mois de JUIN , à 20 heures 30, le Conseil  
Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire  
du mois de JUIN sous la présidence de  
Monsieur BROSSET Gérard, Maire

Etaient présents : Messieurs BROSSET/Gérard, Maire. FROGE.SOULARD.LOIZEAU.  
JEANNEAU. RAMBAUD. BARBONNEAU. Adjoints. MM PAUVERT. SACHOT. ROY. BARRE.  
DIXNEUF. Mmes BODET. JOUSSET. Melle FONTENEAU, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mr BARON Gérard donne procuration à Mr ROY Louis,  
Mr MURZEAU donne procuration à Mr BARBONNEAU Fernand,  
Mme CHARRIER M.A. donne procuration à Mr RAMBAUD Joseph,  
Mr BARON Guy,  
Mr VERNHES,

Absent : Mr WERQUIN, Conseiller Municipal.

Secrétaire de Séance : Monsieur Albert SOULARD.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une  
enquête publique a été décidée en séance du 20 Mai 1980 pour le  
sement de la voie privée du lotissement des Violettes en voie comm.

Il signale que l'enquête publique a été menée entre le 9 J VI  
et le 24 JUIN 1980.

Il donne lecture des observations de Monsieur POUPELIN,  
Commissaire Enquêteur, qui ont été consignées sur le registre d'enquête.  
comme suit :

"Aucune observation n'a été formulée, j'émet un avis favo-  
rable au projet de classement".

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE le classement de la voie Privée du lotissement des  
Violettes en voie communale.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

G. BROSSET



DÉLIBÉRATION DÉPOSÉE  
À LA PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

10. JUIL. 1980

Courrier Arrivée

